

qui est arrivé quand l'honorable ministre est sorti du cabinet. Elle ne contient pas un mot au sujet de ce qui s'est passé quand il y est entré. Peut-être, il serait intéressant de le savoir. On se demande s'ils étaient d'accord sur cette question navale. Nous présumons qu'ils l'étaient. Mais alors, il faut que le premier ministre ait changé d'opinion depuis. Il ne nous en a rien dit et ne nous en dira probablement rien. L'honorable député de Jacques-Cartier, lui, nous en parlerait, si santé lui permettait de revenir au Parlement. Il est indispensable que cette explication nous soit donnée; sans cela nous ne saurions convenablement discuter le projet du Gouvernement et on ne devrait pas nous demander de le discuter. En attendant, notre seule source de renseignements, au sujet des relations ayant existé entre ces deux ministres et leurs partisans respectifs, ce sont les recueils contenant les déclarations passées, et je vais y puiser.

C'est en novembre 1910, au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, que le premier ministre a identifié sa politique navale avec celle du député de Jacques-Cartier, en votant pour l'amendement de ce dernier, amendement déjà lu à la Chambre, mais que je tiens à lui lire encore une fois, tant il est important.

Cette Chambre regrette que le discours du trône n'indique aucunement que le Gouvernement ait l'intention de consulter le peuple sur sa politique navale et sur la question générale de la contribution du Canada aux armements de l'empire.

C'est par ce vote qu'il révéla à la Chambre et au public son adhésion à la politique du chef nationaliste, politique déclarant qu'il ne fallait rien faire, ni par voie de contribution, ni au moyen d'une politique navale permanente, avant d'avoir consulté le peuple. C'était, pour le public, l'inauguration de l'alliance du premier ministre avec le député de Jacques-Cartier à ce sujet. Née au Parlement, elle donna lieu à une autre alliance dans le pays entre l'aile nationaliste et l'aile conservatrice du parti qui appuie le premier ministre. Cette alliance devint de plus en plus étroite, et advenant l'élection générale, les candidats conservateurs de la province de Québec qui voulaient s'assurer le vote nationaliste durent signer un engagement qui fut bientôt connu comme engagement nationaliste. Il faisait partie du programme de M. James Davidson, candidat conservateur dans le comté de Shefford, province de Québec. Le voici :

Je déclare que, si je suis élu le 21 septembre prochain, je travaillerai et voterai contre le premier ministre de n'importe quel cabinet qui continuera la politique navale telle que consacrée par le vote de 1910, sans avoir préalablement fourni au peuple canadien l'occa-

sion de se prononcer sur cette question au moyen d'un plébiscite ou référendum spécial.

Une VOIX: Très bien!

M. MURPHY: "Très bien", dit mon honorable ami. Je suis bien aise qu'il y ait au moins un membre de la Chambre, parmi le parti ministériel, qui s'en tienne à la promesse dont son chef a constamment cherché à se dégager. Cette promesse, qui contenait le programme électoral de M. Davidson, dans le comté de Shefford, était conçue dans les mêmes termes qu'une promesse semblable signée par le Dr Pickell, candidat conservateur dans le comté de Missisquoi, et formant partie du programme électoral de ce dernier.

Une chose importante au sujet de ces promesses nationalistes c'est que le premier ministre, alors chef de l'opposition, leur a imprimé le sceau de son approbation en apparaissant à la même tribune que MM. Davidson et Pickell et en appuyant leur candidature à Granby et à Bedford, dans les comtés de Shefford et de Missisquoi, le 30 août 1911. Ainsi, le chef de l'opposition de ce temps-là, le premier ministre actuel, a publiquement adhéré au projet de consulter le peuple avant de rien faire, soit en offrant un don, soit en adoptant une politique définitive relativement à la marine. Je ne reproche pas au premier ministre d'avoir approuvé cette ligne de conduite, car, en apparaissant à la tribune dans la province de Québec et en appuyant les candidats qui avaient fait ces promesses nationalistes, il se conformait à la lettre à l'opinion qu'il avait exprimée dans cette enceinte par son vote du mois de novembre 1910 en faveur de l'amendement du député de Jacques-Cartier.

Pendant que ces événements se déroulaient dans la province de Québec, que se passait-il dans la province d'Ontario? Dans cette province, les candidats conservateurs qui comptaient des nationalistes parmi leurs électeurs signaient des engagements semblables à ceux des candidats conservateurs ou nationalistes dans la province de Québec. Pour le prouver, permettez que je cite deux de ces promesses publiées dans le "Devoir" du 11 septembre 1911. Ces promesses portent la signature de M. George Gordon, ancien député de la division de Nipissing, qui a depuis été appelé au Sénat, et du candidat conservateur dans la circonscription d'Algoma (M. Smyth), aujourd'hui représentant de cette division électorale. La première de ces promesses, publiée dans le "Devoir" du 11 septembre 1911, était ainsi conçue:

Mattawa, (Ontario), 8 septembre, 1911.

Monsieur Charles McCrea, Sudbury.

Cher Monsieur,—Je suis certainement opposé au traité de réciprocité et à la politique navale du gouvernement, et j'appuierai la demande d'abrogation de la loi navale et le pro-